-F R.C.212112
(F.2 b 1294)
Case FRC 18006

PROJET DE DÉCRET

Concernant la ſolde des Troupes de ligne, préſenté à l'Aſſemblée nationale au nom des Comités Militaire & de l'ordinaire des Finances, réunis,

Par M. DUPONT, Député du Département de la Mayenne.

Adopté dans les ſéances des 18 & 20 Avril 1792.

Décret d'Urgence.

L'Aſſemblée nationale conſidérant qu'il eſt auſſi preſſant qu'important de mettre la ſolde des gens de guerre en proportion avec leurs beſoins, décrète qu'il y a urgence :

Décret définitif.

L'Aſſemblée nationale, après avoir entendu ſes comités militaire & de l'ordinaire des finances, réunis, & après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

La tréſorerie nationale fera payer aux ſous-officiers &

THE NEWBERRY LIBRARY

ſoldats des troupes de ligne, gardes nationales, & compagnies d'invalides détachées, en numéraire, cinq ſols ſix deniers par jour & par homme effectif ſous le drapeau, ſans diſtinction d'arme ni de grade. Le reſtant de la ſolde & la totalité des appointemens des officiers de tous les grades, continueront d'être payés en aſſignats.

Lorſque la fourniture de la viande, décrétée le 21 février dernier, aura lieu, la ſomme décrétée ci-deſſus ſera réduite à celle de quatre ſols ſept deniers, à cauſe de la retenue de quinze deniers fixée par le même décret.

I I.

Dans les places & quartiers, dont l'état eſt annexé au préſent décret, le reſtant de la ſolde & la totalité des appointemens des officiers de tous grades, qui, conformément à l'article premier du préſent décret, devront être payés en aſſignats, ſeront augmentés juſqu'au premier juillet dans les proportions ſuivantes: ſavoir, d'un quart pour les ſous-officiers & ſoldats de toutes armes, ainſi que pour les lieutenans & ſous-lieutenans, & d'un ſixième pour les capitaines.

I I I.

La ſomme deſtinée au paiement des maſſes d'habillement & de recrutement ſera augmentée d'un dixième juſqu'à la même époque & dans les mêmes lieux.

I V.

Les ſous-officiers & ſoldats faiſant partie des trois grandes armées, ſeront payés de la totalité de leur ſolde en argent, à la réſerve pour les volontaires nationaux des retenues ordonnées pour leur habillement, linge & chauſſure.

Quant aux régimens en garniſon dans les places de Givet, Huningue, Landau, Philippeville, Marienbourg, Bouillon & Monaco, ils continueront à toucher le tiers de leur maſſe, & tous les officiers de ces garniſons les deux tiers de leurs appointemens en numéraire, ſans aucune plus-value pour les aſſignats qu'ils recevront.

V.

Toutes dépenſes du département de la guerre, autres que celles détaillées ci-deſſus, ſeront payées en aſſignats.

V I.

Les officiers-généraux, aides-de-camps & adjudans-généraux, qui ne ſont point payés ſur les états de revue, ne ſeront point tenus, pour toucher leurs appointemens, de fournir des certificats de réſidence; mais ils produiront une atteſtation de l'officier-général, commandant en chef la diviſion, viſée par le commiſſaire ordonnateur, par laquelle leur réſidence continuelle dans la diviſion ſera conſtatée.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

ÉTAT des VILLES *et* PLACES *où les Troupes qui y sont en garnison ou en quartier, ainsi que les Détachemens qui en dépendent, seront payées conformément aux dispositions du Décret du 15 Mars.*

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE de Bataillons de Ligne.	NOMBRE de Bataillons de Gardes Nationales.	NOMBRE d'Escadrons de Troupes à cheval.	OBSERVATIONS.
Ire.	NORD,	Gravelines,	......	2		
		Dunkerque,	4			
		Bergues,	2			
		La Bassée,	......	1		
		Lille,	8	1	3	
		Douay,	8	......	3	Dont quatre Bataillons d'Artillerie et une Compagnie d'Ouvriers ou plus.
		Cambray,	4	......	4	
		Bouchain,	......	2		
		Marchiennes,	......	1		
		Valenciennes,	4	......	6	
		Condé,	2			
		Lequesnoy,	2			
		Cateau-Cambresis,	......	1		
		Landrecy,	......	2		
		Avesnes,	2			
		Maubeuge,	3	1	3	
			39	11	19	
	AISNE,	Lafere,	2	......	......	Deux Bataillons d'Artillerie ou plus, deux Compagnies d'Ouvriers.
		Laon,	......	......	3	
		Saint-Quentin,	......	1		
		Vervins,	......	1		
		La Capelle,	......	1		
			2	3	3	
IIe.	ARDENNES,	Philippeville,	2	......	4	
		Givet et Charlemont,	4	2		
		Rocroy,	1	1	3	
		Mezières,	2	2		
		Charleville,	......	1	3	
		Bouchery,	......	1		
		Sedan,	4	......	4	
		Mouzon,	......	......	4	
			13	7	18	
	MARNE,					

Projet de Décret par M. Dupont Grandjardin.

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE le Bataillons de Ligne.	de Bataillons de Gardes Nationales.	d'Escadrons de Troupes à cheval.	OBSERVATIONS.
IIIe.	MEUSE,	Montmédy,	2	1	1	
		Stenay,	......	1	2	
		Dun,	......	1		
		Marville,	......	1		
		Damvillers,	......	1		
		Étain,	......	1		
		Commercy,	......	......	3	
		Vaucouleurs,	......	......	3	
		Verdun,	2	2	3	Plus, le Corps des Mineurs.
			4	8	12	
	LA MOZELLE,	Longwy,	4	2	1	
		Longuyon,	......	1		
		Metz,	10	2	7	Dont deux Bataillons d'Artillerie : plus, deux Compagnies d'Ouvriers.
		Thionville,	4	1	2	
		Sarre-Louis,	5	......	4	
		Sarreguemines,	......	1	3	
		Saint-Avold,	......	......	3	
		Bitche,	2	......	1	
			25	7	21	
IVe.	LA MEURTHE,	Toul,	2	1		
		Nancy,	2	1	3	
		Pont-à-Mousson,	......	......	4	
		Lunéville,	......	......	2	
		Phalsbourg,	2	......	2	
		Sarrebourg,	......	......	1	
		Saint-Diez,	......	1		
			6	3	12	
	VOSGES,	Épinal,	......	......	3	
		Neuf-Château,	......	......	3	
					6	
Ve.	BAS-RHIN,	Landau,	4	1	3	
		Lauterbourg,	1	......	1	
		Weissembourg,	2	1	1	
		Fort-Louis,	2	2	2	
		Haguenau,	......	......	6	
		Brumpt,	......	1	4	
		Strasbourg,	10	1	8	Dont deux Bataillons d'Artillerie : plus, deux Compagnies d'Ouvriers.
		Bitcheweiller,	1	......		
			20	6	25	

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE de Bataillons de Ligne.	NOMBRE de Bataillons de Gardes Nationales.	NOMBRE d'Escadrons de Troupes à cheval.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part, ...	....	20	6	25	
Ve.	BAS-RHIN, ...	Schelestat, ...	2	1	4	
		Obernheim, ...	......	1		
		Moltzeim, ...	......	1		
		Saverne, ...	......	1		
		Bouxweiller, ...	......	1		
		Lange et Kaudel, ...	......	1		
			22	12	29	
	HAUT-RHIN, ...	Beffort, ...	3	......	3	
		Altkirck, ...	......	1		
		Huningue, ...	2	1	6	
		Neuf-Brisack, ...	2	1	4	
		Thann, ...	......	1		
		Ruffack, ...	......	......	3	
		Colmar, ...	......	1	3	
		Sultz, ...	......	1		
		Ribeauviller, ...	......	1		
		Aunnerschwiz, ...	......	1		
			7	8	19	
VIe.	DOUBS, ...	Besançon, ...	7	......	......	Dont deux Bataillons d'Artillerie.
		Frontière de Porentruy,	......	1		
			7	1		
	HAUTE-SAÔNE, ...	Vezoul, ...	......	......	4	
	JURA, ...	Dans divers lieux de ce Département, ...	......	3		
	L'AIN, ...	Bourgeunesse, ...	1	3		
		Nantua, ...	......	1		
		Pont-d'Ain, ...	......	1		
		S. Denis et S. Rambert,	......	1		
		Dans le Département,	......	1		
			1	7		
VIIe.	ISÈRE, ...	Grenoble et Fort-Barrault, ...	2	5		
	DROME, ...	Montelimart, ...	......	2		
		Valence, ...	2	1	......	Dont deux Bataillons d'Artillerie.
			2	3		

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE de Bataillons de Ligne.	NOMBRE de Bataillons de Gardes Nationales.	NOMBRE d'Escadrons de Troupes à cheval.	OBSERVATIONS.
VIIe.	COMTAT,	Cavaillon,	......	1		
		Valréas,	1			
		Vaison,	1			
		Orange,	1			
		Avignon,	2	......	2	
			5	1	2	
	HAUTES-ALPES,	Briançon,	2			
		Mont-Dauphin et Embrun,	2			
		Dans le Département,	......	2		
			4	2		
	BASSES-ALPES,	Gap,	......	1		
		Digne,	......	2		
				3		
VIIIe.	LE VAR,	Antibes,	2			
		Lorgues,	3			
		Monaco,	1			
		Draguignan et Grasse,	2			
		Toulon,	3			
		Brignoles,	......	1		
		Vence,	......	1		
		Cannes,	......	1		
			11	3		
	BOUCHES-DU-RHÔNE,	Marseille,	1			
		Tarascon,	1			
		La Ciotat,	......	1		
		Salon,	......	1		
			2	2		
IXe.	GARD,	Saint-Ambroise, Saint-Jean-de-Marvéjols et Barjac,	1			
		Alais,	1			
		Uzès et S. Hippolyte,	1			
		Nîmes et le Vigan,	......	1	3	
		S. Esprit et Bagnols,	......	1		
			3	2	3	

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE de Bataillons de Ligne.	NOMBRE de Bataillons de Gardes Nationales.	NOMBRE d'Escadrons de Troupes à cheval.	OBSERVATIONS.
IXe.	L'Hérault, ...	Montpellier, ...		......	1	
		Beziers, ...				
		Mèze, ...	......	1		
			5	1	1	
	L'Ardèche, ...	Aubenas, Joyeuse, l'Argentière, &c.	1			
		Tournon, Annonay, Ville-Neuve de Berg, &c	1			
			2			
	La Lozère, ...	Villefort, ...				
	L'Aveyron, ...					
	Le Tarn, ...	Caſtres, ...	......	......	1	
Xe.	Pyrénées-Orientales,	Perpignan, Collioure, Mont-Louis, Ville-Franche, Fort-Saint-Elme, Port-Vendre, .	8	3		
	L'Arriège, ...	Dans divers lieux du Département, ...	......	3		
	L'Aude, ...	Narbonne, ...	......	......	1	
	Haute-Garonne, ...	Revel et Castel-Sarrasin, ...	......	......	3	
		Toulouse, ...	......	3		
	Hautes-Pyrénées, ..	Tarbes et environs, ..	......	3		
	Gers, ...	Auch, ...	......	......	3	
	Basses-Pyrénées, ...	Bayonne, ...	1			
		S. Jean-Pied-de-Port, .	2			
		Pau, ...	½			
		Saint-Palais, ...	......	1		
		Oléron, ...	......	1		
		Saint-Jean-de-Luz, ..	......	2		
			3 ½	3		

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE de Bataillons de Ligne.	NOMBRE de Bataillons de Gardes Nationales.	NOMBRE d'Escadrons de Troupes à cheval.	OBSERVATIONS.
XIe.	LANDES, ...	Dax, ...	½	1		
		Saint-Sever, ...	......	1		
			½	2		
	LA GIRONDE, ...	Bordeaux, ...	......	1		
		La Réole, ...	......	1		
		Libourne, ...	......	1		
		Boury, ...	......	1		
		Langon, ...	......	1		
		Pavillac, ...	......	1		
			......	6		
XIIe.	CHARENTE-INFÉRIEURE,	Rochefort, ...	1			
		Saint-Jean-d'Angély, .	......	......	1	
		La Rochelle, ...	2			
		Isles de Rhé et d'Oléron, ...	2			
			5			
	DEUX-SÈVRES, ...	Saint-Maixent, ...	......	1		
		Fontenay, ...	......	1		
			......	2		
	LA VENDÉE, ...	Sables d'Olonne, ... Châtillon, Mortagne, la Châtaigneraye, ...	......	1		
	LOIRE-INFÉRIEURE, ..	Guérande et Blain, ...	......	1		
		Ancenis, Nantes et Vietz, ...	......	......	1	Plus : une Compagnie d'Ouvriers à Nantes.
XIIIe.	MORBIHAN, ...	Belleville, ...	1			
		Vannes et Lorient, ...	2			
		Dans divers lieux du Département, ...	......	2		
			3	2		
	FINISTÈRE, ...	Quimper, ...	......	1		
		Brest, ...	3			
		Morlaix, ...	......	1		
			3	2		

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE de Bataillons de Ligne.	de Bataillons de Gardes Nationales.	d'Escadrons de Troupes à cheval.	OBSERVATIONS.
XIIIe.	Côtes-du-Nord,	Saint-Brieux,	1			
		Dans divers lieux du Département,	......	2		
		Dinan,	......	1		
			1	3		
	Ille et Vilaine,	Rennes,	1	......		
		Saint-Servant,	1	......		
		Fougères et Dol,	......	2		
			2	2	2	
XIVe.	Calvados,	Vire,	......	2		
		Falaise,	......	......	2	
	La Manche,	Granville,	......	2		
		Cherbourg,	2	......	......	Plus : une Compagnie d'Ouvriers.
		Coutances,	......	1		
		Valognes,	......	1		
			2	4		
	Eure,	Pont-Audemer,	......	1		
		Honfleur,	......	1		
			......	2		
	Orne,					
XVe.	Seine-Inférieure,	Rouen,	1	......	3	
		Havre,	1	......		
		Dieppe,	......	1		
			2	1		
	Somme,	Amiens,	......	1	2	
		Abbeville,	......	1	1	
			......	2	3	
XVIe.	Pas-de-Calais,	Bapaume,	......	1		
		Saint-Pol et Frévent,	......	1		
		Hesdin,	......	1	3	
		Montreuil,	......	1		
		Boulogne,	1			
		Calais,	2	1		
		Ardres,	......	1	3	
		Saint-Omer,	2	1		
			5	7	6	

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE de Bataillons de Ligne.	NOMBRE de Bataillons de Gardes Nationales.	NOMBRE d'Escadrons de Troupes à cheval.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part, ...	....	5	7	6	
XVIe.	PAS-DE-CALAIS, ...	Aire, ...	1	1	4	
		Lillers, ...	......	1		
		Béthune, ...	2	......	3	
		Lens et Hennin, ...	......	1		
		Arras, ...	3	2	3	
			6	6	12	
RÉSERVE composé de Bataillons de Gardes Nationales.	AISNE, ...	Soissons, ...	......	2		
		Braine, ...	......	1		
		Villers-Cotteretz, ...	......	1		
		Rosny et Montcornet,	......	1		
		Chauny, ...	......	3		
		Couchy-Château, ...	......	1		
		Château-Thierry, ...	......	1		
		Guise, ...	......	1		
			......	9		
	MARNE, ...	Reims, ...	......	2		
		Cormuy, ...	......	1		
		Dormans, ...	......	1		
		Épernay et Ay, ...	......	1		
		Châlons, ...	......	1		
		Courtijols, ...	......	1		
		Sainte-Menéhould, ...	......	1		
		Vitry-le-Français, ...	......	1		
			......	9		
	ARDENNES, ...	Rhetel, ...	......	1		
		Vouziers, ...	......	1		
			......	1		
	SOMME, ...	Doullens, ...	......	1		
			......	1		
	SEINE et OISE, ...	Versailles, ...	......	1		
			......	1		
	OISE, ...	Compiegne, ...	......	1		
		Noyon, ...	......	1		
		Pont-Sainte-Maxence,	......	1		
			18	3		

COMPAGNIES

COMPAGNIES D'INVALIDES détachées dans les Départemens frontières.

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE de Compagnies.	NOMBRE d'Hommes.	OBSERVATIONS.
IIe.	Ardennes,	Bouillon,	....	8	
		Mariembourg,	1		
IIIe.	Moselle,	Sirck et Rodemaker,	2		
IVe	Meurthe,	Blamont,	1		
V^e.	Bas-Rhin,	Petite-Pierre-Lichtemberg,	2		
		Château de Joux,	2		
VIe.	Doubs,	Gex,	1		
	Ain,	Versoix,	1		
		Salins et Fort-Blin,	2		
	Jura,	Fort-Saint-André et Fort-l'Écluse,	1		
VIIe.	Drome,	Crest,	1		
		Montelimart,	1		
	Basses-Alpes,	Seyne,	1		
		Colmar et Barcelonette,	1		
		Sisteron,	1		
		Entrevaux,	3		
	Isère,	Pont de Beauvoisin,	1		
	Hautes-Alpes,	Embrun,	1		
		Queyras,	1		
VIIIe.	Le Var,	Isles Sainte-Marguerite,	1		
		Saint-Tropès,	1		
		Toulon,	1		
	Bouches-du-Rhône,	Isle Porquerolles,	1		
IXe.	Gard,	Ville-Neuve d'Avignon,	1		
		Sommières,	1		
		Aigues-Mortes,	1		
	L'Hérault,	Chateau-d'If,	1		
		Agde et Fort-Breſcou,	2		
		Cette,	1		
	L'Aude,	Carcassonne,	1		
X^e.	Pyrénées-Orientales,	Port Vendre,	1		
		Salces,	1		
		Bellegarde,	3		
		Praz-de-Mouillou,	1		
		Fort-des-Bains,	1		
	Hautes-Pyrénées,	Lourdes,	1		
XIe.	Basses-Pyrénées,	Audaye et Fort-Secas,	1		
		Navarins,	1		
	Landes,	Dax,	1		
	Gironde,	Bordeaux,	1		
		Fort-Médoc,	1		
XIIe.	Charente-Inférieure,	Brouage,	1		
	Loire-Inférieure,	Nantes,	1		
	Deux-Sèvres,	Niort,	1		
			52	8	

DIVISIONS militaires.	DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENS.	NOMBRE de Compagnies.	NOMBRE d'Hommes.	OBSERVATIONS.
	De l'autre part,....	....	52	8	
XIIIe.	FINISTÈRE,.........	Brest,..............	1		
		Morlaix et sept Isles,...	1		
XIVe.	LA MANCHE,.......	Cherbourg,..........	1		
		La Hougue,..........	....	9	
XVe.	SEINE-INFÉRIEURE,..	Dieppe,.............	1		
	SOMME,............	Amiens et Bapaume,....	1		
		Doulens,............	1		
		Ham.................	1		
XVIe.	PAS-DE-CALAIS,.....	Boulogne,...........	1		
		Montreuil et Péronne,...	1		
			61	17	

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

L'ÉTAT ci-joint contient le détail de toutes les Places de guerre frontières, et en outre celles dépendantes des Divisions militaires qui s'étendent sur les côtes. Il se trouve, par conséquent, quelques-unes de ces Villes que l'on peut regarder comme de l'intérieur; mais on a cru devoir les porter, parce qu'elles dépendent d'une division frontière.

On a ajouté aussi la réserve composée des Gardes-Nationales, quoiqu'elle ne soit pas sur la frontière, parce qu'elle est d'un moment à l'autre destinée à faire partie des Armées.

Les Compagnies d'Invalides sont portées séparément, et l'on a seulement indiqué celles qui sont ou sur les côtes ou dans des postes frontières.